



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

15 présents : Bruno GUÉRIN, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean-Pierre MENDOZA ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Jean CLEMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Armel BRIAND ayant donné procuration à Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le quorum est atteint avec 15 membres présents.

Secrétaire de séance : Florence Gontran.

Procès-verbal de la séance du jeudi 3 août 2023 : approuvé à l'unanimité

1 ° DECISION N°20230907051 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL en la personne de M Alain COUBRYS en remplacement de Mme Valentine FRAPEREAU, démissionnaire : non soumis au vote

2 ° DELIBERATION N°20230907052 PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES dont la composition devient :

Membres titulaires :

Bernard BACO, groupe majoritaire

Armel BRIAND, groupe minoritaire

Solveig PAGÈS, indépendante

Membres suppléants :

Marie-France MARTIN, groupe majoritaire

Christine MILÉSI, groupe majoritaire

Stéphanie PACHIS, groupe minoritaire

approuvée à l'unanimité.

3 ° DELIBERATION N°20230907053 PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES FINANCES ET BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF dont la composition devient :

Bail Emphytéotique Administratif
GUÉRIN Bruno, Maire et Président de droit
MENDOZA Jean-Pierre
MILESI Christine
CASENOVE Gérard
GONTRAN Florence
JASSEREAU Robert
PAGES Solveig

Finances
GUÉRIN Bruno, Maire et Président de droit
MILÉSI Christine
MENDOZA Jean-Pierre
MARTIN Marie-France
BACO Bernard
ORTIZ Lucette
JASSEREAU Robert
PAGES Solveig

approuvée à l'unanimité.

4 ° DELIBERATION N°20230907054 PORTANT SUR LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC/SYDEEL 66 : approuvée à l'unanimité

5 ° DELIBERATION N°20230907055 PORTANT SUR LE DECLASSEMENT D'UN BIEN COMMUNAL DÉNOMMÉ ANCIENNE MAIRIE : approuvée à l'unanimité

6 ° DELIBERATION N°20230907056 PORTANT SUR LA VENTE DU BIEN COMMUNAL DÉNOMMÉ « ANCIENNE MAIRIE » : approuvée à l'unanimité

7 ° DELIBERATION N°20230907057 PORTANT SUR LA VALIDATION DU CHOIX DU CANDIDAT PROPOSE PAR LA COMMISSION TOURISME DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC LUDIQUE ET AQUALUDIQUE EN BORD DU LAC TOURISTIQUE DES ESCOUMES : approuvée à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions)

8 ° DELIBERATIONS N°2023090758 PORTANT SUR LA SUBVENTION A L'UNRPA : approuvée à l'unanimité

9 ° QUESTIONS DIVERSES

BILAN FINANCIER DE L'HORODATEUR DU PARKING DU LAC DES ESCOUMES

Vu par nous, Bruno GUÉRIN, maire de la commune de Vinça pour être affiché à la porte de la mairie le vendredi 8 septembre 2023.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN